Terex interdit l'esclavage moderne

Exercice 2022

La présente déclaration (la « Déclaration ») énonce les mesures que Terex Corporation (« Terex ») a prises et continue de prendre, en son nom et au nom de ses filiales, pour qu'aucun esclavage moderne ni aucune traite d'êtres humains n'aient lieu dans le cadre de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement.

L'esclavage moderne englobe l'esclavage, la servitude, la traite des êtres humains et le travail forcé. Terex applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme d'esclavage moderne au sein de ses effectifs et, à sa connaissance, ne traite avec aucun fournisseur se livrant à de telles pratiques. Nous nous sommes engagés à agir de manière déontologique, en faisant preuve d'intégrité et de transparence, dans toutes nos transactions commerciales et à mettre en place des systèmes et des contrôles efficaces pour empêcher toute forme d'esclavage moderne au sein de nos activités ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Nos activités :

Terex est un fabricant mondial de machines de manutention et de nacelles élévatrices. Nous concevons, construisons et assurons un service après-vente de produits utilisés dans la construction, la maintenance, la production, les énergies, le recyclage, les minerais et la gestion des matériaux. Certains produits et certaines solutions de Terex permettent aux clients de réduire leur impact environnemental. Nous proposons notamment des machines électriques et hybrides silencieuses qui n'émettent aucune émission, des produits qui prennent en charge les énergies renouvelables et des produits qui aident à récupérer des matériaux utiles provenant de divers types de déchets. Nos produits, fabriqués en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Asie, sont vendus partout dans le monde. Nous nous impliquons auprès de nos clients à tous les stades du cycle de vie des produits, du cahier des charges initial au service après-vente, en passant par le financement et la fourniture de pièces.

Nos politiques :

À travers ses valeurs, ses politiques, ses procédures, ses systèmes et ses processus, Terex s'assure de mener ses affaires en toute légalité, dans le respect de l'éthique et en toute transparence. En voici quelques exemples :

1. **Les valeurs Civisme, Intégrité et Respect de la Méthode Terex.** Le civisme, l'intégrité et le respect sont des valeurs fondamentales de notre Méthode Terex. Nous ne faisons jamais passer le profit avant l'intégrité. Nous faisons preuve de transparence dans toutes nos transactions commerciales. Nous fournissons à nos membres d'équipes un cadre sécurisé ne présentant aucun risque pour leur santé et nous traitons tout le monde avec dignité et respect. L'esclavage moderne va à l'encontre de ces valeurs fondamentales.

2. **Le Code de déontologie et de conduite de Terex Corporation (le « Code »).** Le Code, qui s'applique à tous les membres d'équipes de Terex, énonce l'engagement de Terex à respecter toutes les lois, réglementations et codes industriels applicables dans chacun des pays dans lesquels elle opère. Notre société interdit

strictement et applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme d'esclavage, de servitude, de traite d'êtres humains, de travail d'enfant ou de travail forcé au sein de nos entreprises et de nos chaînes d'approvisionnement. Les membres d'équipes de Terex suivent une formation sur le Code et son non-respect peut entraîner une procédure disciplinaire, allant jusqu'au licenciement, conformément au droit local applicable.

3. **Le service d'assistance téléphonique.** Terex a mis en place un service d'assistance téléphonique confidentiel, géré par un tiers. Des spécialistes formés sont joignables 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone ou en ligne. Tous les membres d'équipes de Terex, tous les fournisseurs et toutes les personnes concernées peuvent signaler en toute confidentialité des violations de la loi ou toute préoccupation, notamment en ce qui concerne toute forme d'esclavage moderne, par le biais du service d'assistance téléphonique sur www.ethicspoint.com ou au +1-866-493-1856.

4. **Les défenseurs des pratiques commerciales.** Terex possède à travers le monde des « défenseurs des pratiques commerciales ». Il s'agit de membres d'équipes de Terex qui agissent à titre de défenseurs, de ressources et de facilitateurs pour les autres membres d'équipes. Les défenseurs des pratiques commerciales travaillent directement avec les dirigeants locaux pour déterminer comment renforcer la culture des comportements responsables. Terex s'appuie sur leur expérience professionnelle et sur leurs connaissances culturelles pour s'assurer que les pratiques commerciales sont responsables. Les membres d'équipes de Terex peuvent se tourner vers leur défenseur des pratiques commerciales local s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant l'esclavage moderne.

5. **Les représailles sont formellement interdites.** Comme indiqué dans le Code, Terex ne tolérera en aucun cas des représailles. Notre politique interdisant strictement les représailles permet d'assurer aux membres d'équipes qu'ils peuvent faire part de leurs inquiétudes concernant l'esclavage moderne ou d'autres pratiques au sein de nos activités ou de notre chaîne d'approvisionnement, sans craindre de représailles.

Nos fournisseurs :

Dans le cadre de notre initiative visant à détecter et à atténuer les risques, nous bâtissons, lorsque possible, des relations durables avec nos fournisseurs et nos sous-traitants et nous stipulons clairement nos attentes en matière de comportement professionnel.

Terex évalue les fournisseurs potentiels durant leur sélection et régulièrement par la suite, d'après leur activité, leur profil de risque et leur rôle au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Cette évaluation peut inclure des mesures permettant de déterminer les risques d'esclavage et de traite d'êtres humains. Avant de passer un contrat avec un fournisseur, le personnel de Terex peut se rendre sur le site du fournisseur pour confirmer ses capacités générales et évaluer les risques qu'il présente globalement. En outre, le personnel de Terex peut se rendre périodiquement sur le site d'un fournisseur après avoir commencé à traiter avec lui. Bien que le but précis des visites sur place ne soit généralement pas d'évaluer les risques d'esclavage et de traite d'êtres humains ni d'effectuer des contrôles par rapport à nos normes, le respect des normes de la société en termes d'esclavage et de traite d'êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement sera couvert par l'évaluation générale du fournisseur et nous estimons que ces visites découragent les conditions de travail abusives.

Nous demandons actuellement à nos fournisseurs, par le biais d'un accord écrit de fournisseur privilégié ou dans les conditions générales des bons de commande, de respecter toutes les lois, règles, réglementations, décrets et normes applicables, qui incluent ceux interdisant l'esclavage moderne. En outre, nos accords de fournisseur privilégié et nos bons de commande contiennent une clause anti-esclavage qui impose au fournisseur de déclarer que ni lui ni aucun de ses sous-traitants ne se livreront ni n'auront recours à la traite d'êtres humains, au travail des enfants, à l'esclavage, au travail de prisonniers ou à toute autre forme de travail forcé ou involontaire. Le Code de conduite des fournisseurs de Terex Corporation contient des principes visant à promouvoir un comportement déontologique sur le lieu de travail, ceci incluant de traiter les employés avec respect et dignité. Terex attend de ses fournisseurs qu'ils respectent ce code, ce qui inclut de ne pas avoir recours au travail d'enfant, à l'esclavage ou au travail forcé ou obligatoire, ni d'en tirer profit. Terex applique une tolérance zéro envers toute forme d'esclavage, de servitude, de traite d'êtres humains, de travail des enfants et de travail forcé dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous interdisons toute forme d'esclavage moderne dans notre société et avons mis en place de solides systèmes et contrôles visant à atténuer les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous cesserons toute relation avec un fournisseur qui s'avère avoir un tel comportement.

La présente Déclaration constitue la Déclaration de Terex concernant l'exercice clos au 31 décembre 2022 et a été approuvée par le Conseil d'administration de Terex Corporation le 1 mars 2023.

_____

Par : Stacey Babson Kaplan
Fonction : vice-présidente, responsable de la durabilité et du respect des lois